

GARANTIE JOUR DE CARENCE

Pour une protection renforcée en cas d'arrêt de travail

Spéciale Fonction Publique Territoriale

Un arrêt de travail ne devrait pas peser sur votre budget

Dès le premier jour d'un arrêt maladie, votre rémunération est impactée par le jour de carence. Concrètement, cette perte de revenus, même ponctuelle, peut déséquilibrer votre budget.

Notre garantie Jour de Carence est conçue pour sécuriser votre pouvoir d'achat en complétant votre couverture Maintien de salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail de base.

LES +

- **AUCUNE FRANCHISE** : vous êtes indemnisé(e) quelle que soit la durée de votre arrêt de travail.
- **AUCUN DÉLAI DE STAGE** : vous bénéficiez d'une prise en charge immédiate dès votre adhésion.
- **ADHÉREZ LIBREMENT** : quel que soit votre niveau de garantie Maintien de salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail souscrit simultanément ou non.
- **3 PRISES EN CHARGE** du jour de carence par an.

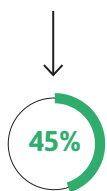
La garantie complémentaire Jour de carence Fonction Publique Territoriale dépend du niveau de garantie prévoyance Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail de votre offre* :

Si vous êtes couvert par votre garantie Maintien de salaire en cas d'ITT à hauteur de :

90%

95%

100%



Le niveau de couverture de la garantie Jour de carence est de :



Exemples d'indemnisations



Pour un revenu annuel brut** de **27 000 €**, la perte liée au jour de carence s'élève à **75 €**.

Selon votre couverture prévoyance de base, INTÉRIALE vous verse une indemnité de :

30 €	→ 40%	37,50€	→ 50%
33,75 €	→ 45%		

* Garanties « Maintien de Salaire en cas d'incapacité temporaire totale de travail » et « Maintien de Salaire en cas d'incapacité temporaire totale de travail Labellisée » des offres éligibles inscrites au Règlement Mutualiste « Jour de carence Fonction Publique Territoriale ».

** Le revenu annuel brut peut intégrer, selon les dispositions de votre offre de base, tout ou partie de vos primes et indemnités.

Exemple de cotisation



Sandrine, 46 ans, attachée territoriale dans un conseil départemental, a une rémunération mensuelle brute de 2 193€.

Couverte par la garantie Maintien de Salaire en cas d'ITT à hauteur de 100% de son offre prévoyance «Novale» (niveau 4), elle adhère à la garantie jour de carence.

L'indemnisation de son jour de carence s'élèverait à 36,55 €.

Sa cotisation mensuelle s'élève à 5,70€.

EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE OFFRE

Nous trouver et prendre
rendez-vous avec un
conseiller INTÉRIALE
sur notre site



**Nos conseillers
vous écoutent**
par téléphone
du lundi au vendredi de 8h à 18h

 **N°Cristal** 0 970 821 821

APPEL NON SURTAXE

La confiance, *notre force*



INTÉRIALE - Siège social : 32 rue Blanche - 75009 Paris - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, numéro SIREN 775 685 365.



INTÉRIALE est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS cedex 09.

Édition Mars 2026 - Document publicitaire non contractuel établi en fonction de la réglementation applicable au jour de la publication. Garantie soumise à conditions, se reporter aux dispositions du Règlement Mutualiste de la garantie complémentaire « Jour de carence Fonction Publique Territoriale ». Crédits photos : Shutterstock.